

Interdiction temporaire des vols internationaux et nationaux de passagers à destination et en provenance de l'aéroport de Thessalonique "Macédoine"

Mardi, 03 novembre 2020

Dans le cadre des mesures prises en Grèce pour faire face à la pandémie de Covid-19, l'Autorité de l'Aviation Civile a annoncé l'interdiction temporaire des vols internationaux et intérieurs de passagers à destination et en provenance de l'aéroport de Thessalonique "Macédoine". Selon cette directive, tous les vols internationaux et intérieurs de passagers (à l'arrivée et au départ) sont temporairement suspendus du mardi 3 novembre à 18h00 jusqu'au mardi 17 novembre 2020 à minuit, à l'exception des voyages essentiels incluant les voyages à des fins de santé, d'affaires, professionnels, pour des raisons familiales impérieuses et pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Par ailleurs, le Service de l'Aviation Civile a annoncé la prolongation des restrictions adoptées pour les terrains d'atterrissage de Serres jusqu'au 17 novembre 2020 ainsi que la levée des restrictions de vol dans les aéroports de Ioannina, Kastoria et Kozani à partir du mardi 3 novembre 2020.

Au vu de ce qui précède, l'Ambassade de Grèce en France invite les citoyens grecs séjournant temporairement en France ainsi que les résidents permanents étrangers en Grèce qui souhaitent retourner en Grèce et dont la destination est Thessalonique à profiter des vols commerciaux existants vers Athènes ou d'autres aéroports internationaux de Grèce.

Il est rappelé à toute personne qui entre en Grèce par un point d'entrée terrestre, aérien ou maritime, qu'il est indispensable de remplir un PLF, formulaire de localisation de passagers (Passenger Locator Form) via la plateforme <https://travel.gov.gr/#/>. Le PLF peut être complété par les voyageurs jusqu'à 24 heures avant leur voyage en Grèce.